

À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 6 DÉCEMBRE 2022 À 18 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente
La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente
La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent
Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Est absent : Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2023
4. Programme triennal d'immobilisations 2023 – 2024 - 2025
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour envoyé par courrier électronique il y a quelques jours ;

Attendu qu'un avis public a été diffusé dans l'Info-Scotstown annonçant la tenue de cette séance extraordinaire;

Attendu que cette séance est une séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2023 et qu'un membre du conseil est absent, aucun point supplémentaire ne peut être ajouté;

2022-12-556

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que l'ordre du jour est accepté.

ADOPTÉE

2022-12-557

3. **Adoption du budget 2023**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil de la Ville de Scotstown adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, au montant de 1 253 445 \$;

Budget 2022

Revenus

Taxes sur la valeur foncière	412 950,50 \$
Taxes sur une autre base	319 040,00 \$
Compensations tenant lieu de taxes	19 592,00 \$
Transferts	390 617,00 \$
Services rendus	47 775,50 \$
Amendes et pénalités	1 500,00 \$
Imposition de droits	41 970,00 \$
Intérêts	8 000,00 \$
Autres revenus	12 000,00 \$
Total	1 253 445,00 \$

Charges

Conseil municipal	50 625,00 \$
Application de la loi	2 400,00 \$
Gestion financière et administrative	202 448,00 \$
Greffé	2 000,00 \$
Évaluation	7 926,00 \$
Autres	46 765,00 \$
Police	24 624,00 \$
Sécurité incendie	82 625,00 \$
Sécurité civile	1 050,00 \$
Voirie municipale	220 199,00 \$
Enlèvement de la neige	75 535,00 \$
Éclairage des rues	13 500,00 \$
Transport collectif et adapté	5 728,00 \$
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	75 539,00 \$
Réseau de distribution de l'eau potable	13 600,00 \$
Traitement des eaux usées	39 671,00 \$
Réseaux d'égouts	24 610,00 \$
Matières résiduelles – Collecte, transport et traitement	91 052,00 \$
Matières recyclables – Collecte, transport et traitement	23 078,00 \$
Matières organiques - Collecte, transport et traitement	8 470,00 \$
Protection de l'environnement	2 997,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	31 935,00 \$
Loisirs et culture	53 610,00 \$
Dettes à long terme	56 597,00 \$
Financement	27 361,00 \$
Activités d'investissement	145 500,00 \$
Appropriation du surplus accumulé	(76 000,00 \$)
Total	1 253 445,00 \$

QUE le conseil décrète que le document explicatif du budget 2023 sera publié et distribué à chaque adresse civique par l'Info-Scotstown, édition du mois de décembre 2022, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

2022-12-558

4. **Programme triennal d'immobilisations 2023 – 2024 - 2025**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'adopter le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 suivantes :

Année	2023	2024	2025
Immobilisation – Divers	32 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Route 257	500 \$	2 000 \$	2 000 \$
Immobilisation - Incendie	1 000 \$	2 000 \$	1 000 \$
Aqueduc – Compteurs d'eau	5 000 \$	5 000 \$	3 000 \$
Aqueduc – Équipements poste de chlore	0 \$	3 000 \$	4 000 \$
Aqueduc – Puits	0 \$	3 000 \$	3 000 \$
Informatique / équipement bureau	0 \$	1 000 \$	2 000 \$
Immobilisation garage / caserne	34 400 \$	2 000 \$	1 000 \$
Immobilisation – Voirie	2 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Immobilisation – Camion chargement latéral	36 000 \$	0 \$	0 \$
Égout – Postes de pompage	0 \$	3 000 \$	3 000 \$
Immobilisation - Hôtel de Ville	8 600 \$	5 000 \$	6 000 \$
TECQ 2019-2023	20 000 \$	0 \$	0 \$
TECQ 2024 – 2028	0 \$	20 000 \$	20 000 \$
Immobilisation - Parcs et terrain jeux	2 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Parc Walter-MacKenzie : Bâtiment	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Immobilisation – Réservoir eau potable	2 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Total	145 500 \$	60 000 \$	59 000 \$

ADOPTÉE

5. **Période de questions**

Monsieur Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

2022-12-559

6. **Levée de la séance (résolution)**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 19 h 04.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, maire

Monique Polard, directrice générale